

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six du mois de novembre, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Claude LASSERRE, Maire.

Présents : Mesdames Anne Marie DESTIZONS, Isabelle PANDELES, Claire COURBAIGTS, Maryse DUPRAT, Emilie GARDESSE, Joëlle LAGOUARDETTE, Véronique DARRIGADE, et Messieurs Pascal CASSIAU, Christian LASSERRE, Alain GARBAY, Ludovic NOUGARO, Jérôme ROBILLARD, Jean-Claude HAYET et Jean-Jacques BARGELÈS.

Etait excusé : Guy SAINT-JEAN

Le compte rendu de la réunion d'octobre est accepté.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Lors de sa séance du 10 octobre 2019 les élus de la Communauté de Communes ont décidé de supprimer la mention des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire du quatrième point des compétences optionnelles (article 2) et de modifier en conséquence ses statuts. Ce quatrième alinéa est alors rédigé comme suit :

4° - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la modification susdite.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLEC

L'assemblée examine le rapport dressé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, arrêté par le Conseil Communautaire du 10 octobre 2019. Les nouvelles charges transférées en 2019 concernent les travaux de voirie 2017-2018, soit 2 387,72 € pour notre commune. Les élus, à l'unanimité, acceptent le rapport ci-dessous fixant par commune le montant des charges transférées en 2019.

COMMUNES	Charges transférées au 31/12/2018	+	Nouveau transfert de charges 2019 <i>Voirie 2017-2018</i>	=	Transfert de charges 2019
AMOU	123 283,93 €	+	2 387,72	=	125 671,64 €
ARGELOS	11 495,29 €	+	256,48	=	11 751,77 €
ARSAGUE	20 005,77 €	+	560,29	=	20 566,06 €
BASSERCLES	7 699,03 €	+	230,53	=	7 929,56 €
BASTENNES	16 210,29 €	+	410,67	=	16 620,96 €
BEYRIES	6 142,58 €	+	190,83	=	6 333,42 €
BONNEGARDE	18 290,92 €	+	442,74	=	18 733,65 €
BRASSEPOUY	30 052,38 €	+	435,10	=	30 487,48 €
CASTAIGNOS SOUSLENS	23 751,33 €	+	616,78	=	24 368,11 €
CASTELNAU CHALOSSE	33 913,53 €	+	966,38	=	34 879,91 €
CASTEL-SARRAZIN	27 947,53 €	+	839,67	=	28 787,20 €
DONZACQ	27 212,28 €	+	758,76	=	27 971,03 €
GAUJACQ	27 892,94 €	+	687,00	=	28 579,95 €
MARPAPS	8 117,38 €	+	219,84	=	8 337,22 €
NASSIET	19 350,16 €	+	552,66	=	19 902,82 €
POMAREZ	96 592,77 €	+	2 387,72	=	98 980,49 €
Montant total	497 958,11		11 943,16		509 901,27

CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA STATION AVEC LE SYNDICAT DES ESCHOURDES

Monsieur le Maire précise que les agents de la commune continueraient d'assurer, pour le compte du syndicat des Eschourdes à qui cette charge incombe depuis le 1^{er} janvier dernier -mais qui ne dispose pas d'un service technique-, l'entretien des espaces verts de la station d'épuration. La commune répercuterait par la suite au syndicat les frais de personnel, toutes charges comprises, au prorata du temps passé pour cet entretien. L'assemblée donne son accord et accepte à l'unanimité la convention correspondante à passer avec le Syndicat.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU MARSAN

Suite à la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'avenue du Marsan, sept propositions ont été reçues. Après examen des candidatures et des offres par la Commission d'appel d'offres, l'assemblée accepte de retenir à l'unanimité le Cabinet ATI à PAU –qui présente la meilleure proposition- pour un montant de 7 700 € H.T. sur une base prévisionnelle de travaux de 220 000 € H.T.

MISSION DE COORDINATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE LA SALLE ANDRE GARBAY

Les bureaux de contrôle, VIGEIS, APAVE et VERITAS ont été sollicités pour une proposition de mission de coordination sur les travaux de la salle André GARBAY. Jérôme ROBILLARD contactera l'APAVE pour des précisions sur leur offre.

TRAVAUX DE BATIMENTS

La réception des travaux est fixée au 13 novembre prochain. Sud Plâtrerie, titulaire du lot n° 6 « Isolation – Faux plafonds », est mis en demeure de procéder, pour le 08 novembre au plus tard, à l'isolation des combles au-dessus des classes. A défaut d'exécution dans les délais impartis, cette prestation sera retirée de son marché et confiée à une autre entreprise. Des pénalités de retard lui seront également réclamées.

Des problèmes d'écoulement du caniveau à l'arrière de l'école sont signalés. Une reconnaissance du réseau est à faire. La formation de flaques a également été signalée sur la cour avant de l'école dont des reprises d'enrobé viennent d'être réalisées. Ce phénomène semble normal suite aux pluies torrentielles de ces derniers jours.

Une fuite de la toiture a été signalée sur la classe de Monsieur MARTINEZ. Pour Jérôme ROBILLARD deux solutions s'offrent à nous. La première consiste en une reprise du faîtage, pour résoudre le problème à moindre coût, soit pour 3 153.22 € H.T. Cependant, à très court terme, il conviendra de refaire la toiture, vétuste. Ainsi, il propose, dès maintenant, la réfection totale, par de la tuile méridionale (moins onéreuse) plutôt que de marseille et l'installation d'un écran sous-toiture, selon un devis de l'entreprise DEHEZ de 27 869.80 € H.T., étant précisé que le démoussage -prévu dans le cadre de son marché pour le lot n° 2 « Charpente »- ne sera pas à réaliser. Ces travaux pourraient être exécutés, au plus tôt, aux vacances de février ou sinon à celles de Pâques. L'assemblée opte pour cette deuxième option étant précisé que ces travaux seront imputés à hauteur de 25 000 € H.T. sur le budget photovoltaïque.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Pascal CASSIAU dévoile le programme du Téléthon le 07 décembre prochain, en partenariat avec les associations.

Nouveautés :

- Concert d'AK'BELLA à la fin du repas
- Loto organisé par Avenir Basket Chalosse le 08 décembre
- Spectacle « Grenier magique » organisé par le CLAP le 15 décembre

La vente de carnets de tombola est reconduite (10 €/carnet).

Les élus sont sollicités pour participer à cette journée. Le couvert du repas sera posé la veille à partir de 18 h.

- ✓ Les bilans de l'APAT et du Comité du Jumelage sont communiqués.

✓ Le traditionnel concert de la Sainte-Cécile sera donné, dans le hall des sports, le samedi 30 novembre à partir de 20 h. La médaille de la Ville sera décernée à Jean-Marc CAMPISTRON qui a assuré pendant vingt-cinq ans la présidence de l'harmonie.

✓ Une réunion d'information sur la fibre optique, à l'initiative du Conseil Départemental, se tiendra en mairie de POYARTIN le 18 novembre à partir de 19 h. Les élus et la population y sont conviés. Monsieur le Maire précise que POMAREZ sera desservi fin 2022.

✓ Les citoyens, dès l'âge de 7 ans, ont tout le mois de novembre pour voter pour leurs trois projets préférés dans le cadre du budget participatif des Landes, soit en mairie, soit sur le site internet (budgetparticipatif.land.es.fr).

✓ Les deux ponts endommagés par un agriculteur le 1^{er} mai seront réparés par l'entreprise BTPS à BAYONNE. Coûts des travaux : pour le pont de Labaigjuzan 6 000 €, pour le pont de Lartigue 4 000. Une partie sera remboursée par l'assurance, le solde sera pris en charge par la communauté de communes, compétente sur ces ouvrages.

✓ Monsieur le Maire recevra un commercial, José GARCIA. Il sollicitera auprès de lui des devis pour les feux comportementaux, les tables et les chaises pour l'école, un coffre-fort, des boîtes à clés et les garages à vélos.

✓ L'assemblée émet un accord de principe sur l'octroi d'une subvention de 1 000 € en 2020 à la section de Pétanque pour la manifestation qu'elle organise fin janvier prochain.

✓ Suite à la demande de l'association CLAP, les élus donnent leur accord pour l'organisation d'un concours de décoration de Noël, initiée par deux de ses membres. Isabelle PANDELES, Monsieur le Maire et Pascal CASSIAU acceptent de faire partie du jury.

✓ Monsieur le Maire informe que notre commune fait l'objet d'un suivi du moustique tigre depuis le mois d'octobre dernier. Pour la campagne 2019, le Département a confié la mission à l'entreprise Altopictus qui suit un réseau de 40 pièges pondoires répartis sur son territoire. Nous serons prochainement informés de la localisation de ces pièges et des recommandations de non intervention sur le matériel d'étude afin d'éviter toute destruction, par erreur, par les services communaux.

✓ Isabelle PANDELES fait part des diverses remarques et doléances signalées lors du dernier conseil d'école :

- Dates de finition des travaux à l'école et d'installation de la structure de jeux
- Problème de tenue de la peinture sur les tables repeintes lors des vacances d'été
- Portail de l'école –côté élémentaire- toujours pas réparé. L'entreprise LESCA sera relancée.
- La distribution de bonbons par une cantinière
- Problème de formation au niveau des ATSEM, des agents TAP et de la cantine.
- Problème d'étanchéité de la boîte à lettres
- Demande d'un agent référent pour signaler tout problème

Isabelle PANDELES demande à Monsieur le Maire qu'une réponse soit faite à la directrice sur ces points.

Le protocole des règles de sécurité dans l'école sera élaboré lors d'une réunion le 15 novembre. Il est précisé que le PPMS fonctionne aussi en dehors du temps scolaire, d'où la nécessité d'initier également les agents intervenant pendant ces périodes.

✓ Monsieur le Maire fait part de l'obligation d'un menu végétarien par semaine à la cantine et, à partir de 2022, les repas devront comprendre au moins 50 % de produits répondant à l'une des conditions mentionnées à l'article L.230-5-1 du Code rural, à savoir, notamment :

- les produits bénéficiant du symbole graphique prévu à l'article 21 du règlement (UE) n° 228/2013 du Parlement européen ;
- les produits bénéficiant d'un écolabel prévu à l'article L.644-15 du Code rural (produits issus de la pêche durable) ;
- les produits bénéficiant de l'une des mentions prévues à l'article L.640-2 du Code rural (Label Rouge, Produit fermier, etc.) ;
- les produits issus de l'agriculture biologique, qui doivent représenter au moins 20 % des 50 % susmentionnés ;
- les produits issus des circuits courts dans le respect des saisons ;

✓ Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts. Rendez-vous devant la mairie à 11 h 45.